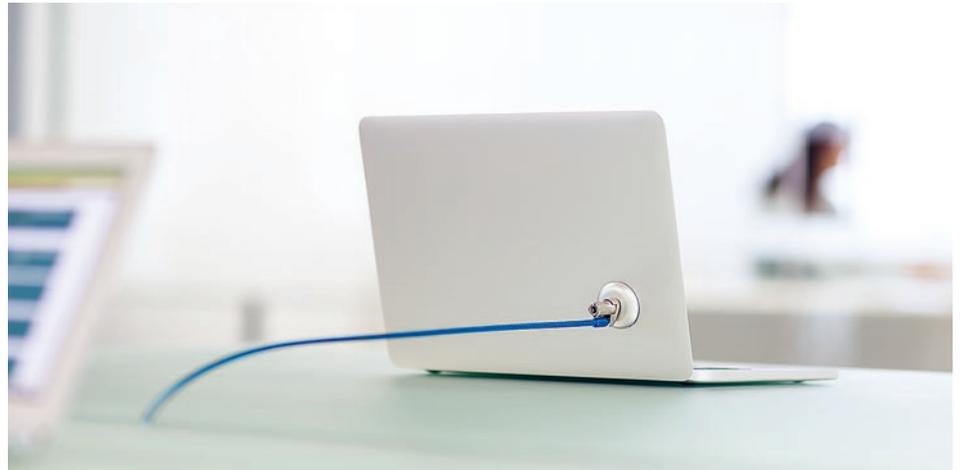


# Zurich Assurance RC professionnelle Prestataires IT et télécoms

Les technologies de l'information sont en constante évolution; les prestataires s'exposent sans cesse à de nouveaux risques. Un secteur en mutation rapide nécessite des solutions d'assurance flexibles, garanties par un partenaire solide et fiable.



## Vos avantages en un coup d'œil

- Couverture d'assurance internationale
- Etendue de la couverture plus vaste
- Vous bénéficiez des solutions et techniques de Zurich Insurance Group, actif dans le monde entier
- Assistance compétente et formalités minimales en cas de sinistre

## Qui peut bénéficier de l'assurance responsabilité civile professionnelle de Zurich?

Tous les prestataires de services du secteur de l'informatique et de télécommunication.

Les prestataires informatiques sont de plus en plus exposés à des poursuites en responsabilité civile. Afin que vous n'ayez pas à vous faire de soucis quant à votre survie en cas de demande en dommages-intérêts, notre assurance responsabilité civile professionnelle vous garantit une couverture complète – pour vous, vos collaborateurs et votre entreprise.

## Prestations incluses

L'assurance responsabilité civile professionnelle pour prestataires de services en informatique et télécommunications couvre les dommages matériels, économiques et aux personnes. Elle vous indemnise si vous êtes tenu responsable pour non-respect de vos obligations dans le cadre de votre activité professionnelle. Vous êtes en outre défendu contre les prétentions injustifiées à votre égard.

## Prestations assurées

Couverture contre les prétentions liées à la responsabilité civile légale, notamment:

- Violation d'obligations lors de la fourniture de prestations ou de la fabrication d'un produit

- Perte, effacement, suppression ou détérioration de données
- Infraction aux obligations de protection des données ou droits de la personnalité
- Infractions découlant de droits immatériels
- Dommages du fait de logiciels malveillants, d'attaques informatiques, d'hameçonnage.

## Couvertures supplémentaires

- Couverture en cas de faute grave
- Frais de prévention
- Prise en charge des frais de procédure d'instruction
- Prise en charge des frais en cas de violation de la protection des données
- Participation aux frais de comparution au tribunal
- Perte de documents
- Coentreprises et communautés de travail
- Couverture d'assurance relative aux auxiliaires
- Frais d'information
- Dommages en voyage d'affaires
- Dommages à des appareils de télécommunication pris en location

Pour un conseil ou plus d'informations, appelez-nous gratuitement:

0800 80 80 80  
www.zurich.ch

**Zurich Compagnie d'Assurances SA**  
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich  
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

Si les informations contenues dans cette fiche d'information divergent des conditions d'assurance applicables, ce sont ces dernières qui font foi.